



Commission paritaire ala poste

Par **xerus89**, le **01/04/2016** à **09:13**

Bonjour,

Je suis passe en commission paritaire le 04 juillet 2014 pour des faits datant du 12 fevrier 2014. Hors a ce jour, je n'ai encore reçu aucune sanction. Lors de ma comparution a cette commission,j'etais en congés maladie et la responsable RH m'a dit de rester dans la situation dans laquelle je me trouvais, en attendant de recevoir ma sanction...Hors a ce jour, je n'ai rien reçu... J'aimerais savoir si il existe des delais pour envoyer la sanction a l'accuser...Il m'est pas possible d'avoir des renseignements aupres de la direction, je n'ai aucune confiance en eux puisque j'en deduit que tout ce qui m'est arrive n'est qu'une machination pour m'evinver du travail a la vu de mon dossier medicale de la medecine de prevention(trop d'inaptitude). A savoir, je suis fonctionnaire et je travail a LA POSTE depuis 1982
Merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **01/04/2016** à **09:58**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique de préférence de la même branche d'activité...